

l'époque - ne voulaient pas voir cette organisation se mêler d'un conflit à l'intérieur des frontières d'un État membre. De plus, la Yougoslavie, qui en est membre, faisait elle-même preuve d'incertitude. C'est ainsi qu'il est échu à la CE d'essayer de régler le conflit.

Nous nous sommes assurés que cette initiative s'inscrivait dans le contexte des plus vastes responsabilités de la CSCE et nous avons placé des Canadiens dans les équipes d'observateurs envoyées en Yougoslavie par la CE, qui comprend également des représentants de la Pologne, de la Suède et de la République fédérative tchèque et slovaque.

Mais l'effort le plus important était entrepris à la Conférence de paix de La Haye, sous la présidence de Lord Carrington. Nous avons soutenu cet effort comme constituant l'activité majeure, et nous continuons d'appuyer Lord Carrington.

D'ailleurs, conformément à la Charte des Nations Unies, il faut chercher d'abord à régler les conflits au niveau régional avant d'en saisir le Conseil de sécurité.

Mais, me direz-vous, pendant combien de temps ces efforts peuvent-ils être renouvelés, encore et encore, tandis que se poursuit l'abominable tuerie, avant qu'il soit nécessaire d'intervenir de façon plus résolue? Encore une fois, la réponse n'est pas simple, et elle ne peut être superficielle.

D'abord, le Premier ministre et moi-même avons condamné, de façon uniforme, la violence et l'intolérance qui ont cours dans le pays et qui ont conduit à la guerre totale.

Deuxièmement, nous avons été parmi les premiers à montrer à la communauté internationale les répercussions possibles de cette tragédie.

Le Canada a été le premier pays à demander une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation yougoslave. Si nous n'avons pas pris la parole sur cette question, c'est que les règles du Conseil ne le permettaient pas, en dépit de nos demandes répétées. Nous estimons que la crise yougoslave constitue non seulement une tragédie humaine de première grandeur, mais aussi une menace directe pour la paix et la sécurité internationales dans la région. La disparition de toute forme de gouvernement accroît le risque de guerre civile et met en péril la paix et la sécurité des pays voisins.

Cet appel à une action du Conseil de sécurité s'est heurté à la résistance de certains de ses membres, ceux-ci estimant que la tragédie que connaît la Yougoslavie reste une question interne et que toute action de la part du Conseil constituerait une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Malheureusement, et en dépit de nos prières, de nos pressions, de nos interventions auprès de tous les